

Quelques toponymes lausannois d'origine celtique

Autor(en): **Aebischer, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **76 (1968)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **13.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-57676>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quelques toponymes lausannois d'origine celtique

I. GEORGETTE

Le nom de *Georgette* désigne aujourd'hui un important quartier de la ville de Lausanne, et plus particulièrement une avenue. Le quartier est d'ailleurs d'origine récente : jusqu'au milieu du siècle passé, il n'y avait là que des vignes et des prés. Dans le courant du XV^e siècle, on rencontre les formes *Jarjataz*, *Jarjetaz* la plupart du temps — le plus ancien exemple que je connaisse de *Georgettaz* figurant dans un plan, ou mieux le répertoire d'un plan de Lausanne levé en 1579, puisque la planche même qui nous intéresse dans ledit plan donne encore *En Jorgettaz*¹. Mais le *Cartulaire de Notre-Dame de Lausanne* mentionne à plusieurs reprises notre nom de lieu, avec

- 1239 « quadam pieci de terra que iacet in Gargata » (*Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, édition critique par Ch. Roth, in *Mémoires et Documents p. p. la Société d'histoire de la Suisse romande*, 3^e sér., t. III, Lausanne, 1948, p. 719) ;
- 1238 « super vineam suam inter Palaieres et Jariata » (*op. cit.*, édit. cit., p. 744) ;
- 1233 « decimam vinearum que sunt inter Burgum et Jarjata » (*op. cit.*, édit. cit., p. 677).

Aucune de ces mentions, ni aucune mention postérieure non plus, ne parle d'un ruisseau, le nom de *Georgette*, ou ses correspondants plus anciens, étant toujours porté par le lieu-dit lui-même. N'empêche qu'il est vraisemblable que le toponyme reflète le nom d'un ruisseau, aujourd'hui canalisé, qui passait par

¹ E. MOTTAZ, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, t. I, Lausanne, 1914, p. 756, dit que « le nom de *Georgette* n'apparaît qu'au XVIII^e siècle ».

là. D'après la carte de Lausanne dressée par Berney en 1838, il prenait naissance au nord-est de la ville, au lieu-dit En Montgibert, descendait vers le sud ainsi que le montre un plan de la ville datant de 1713, passait tout près de la porte de Martherey, puis coulait tout auprès d'une fontaine appelée la Fontaine des Amours, située au carrefour des actuelles rue d'Etraz et avenue de Villamont, suivait ce qui plus tard deviendra l'actuelle avenue de Villamont, puis ce qui plus tard aussi s'appellera avenue de Georgette et avenue Juste-Olivier. Là, ainsi qu'en témoigne la carte Berney, notre ruisseau se divisait en deux, une des branches se dirigeant vers l'ouest. Mais je croirais volontiers que ce n'était là qu'un détournement relativement moderne de notre cours d'eau, lequel antérieurement devait continuer son chemin vers le sud-est, et, après quelques méandres, se jeter dans le lac un peu à l'est du port d'Ouchy.

Je ne sache pas que ce ruisseau ait porté un nom dans les textes du moyen âge ; mais il est extrêmement probable, je le répète, que c'est bien lui le parrain du lieu-dit *Gargata*, *Jarjata*, devenu plus tard *Georgettaz*, *Georgette*. Succession de formes qui s'explique sans autre. Je noterai simplement que *Gargata* en 1239 est une graphie savante ne répondant nullement à la prononciation qui devait être alors celle de notre toponyme. Comme le prouvent les formes de 1233 et de 1238, le *Ga-* initial était naturellement palatalisé depuis longtemps, et l'on devait dire alors *djardjata* ou quelque chose d'approchant. Quant à la finale *-ata* des formes du XIII^e siècle, finale francisée par la suite en *-ette*, elle est aussi des plus claires : de même que J. U. Hubschmied a montré que *Jorat* a comme base un **Jurëtt-*, et *Morat* un **Moretto-*, hypocoristique de **Moridunum*, « le château du lac », lequel s'est maintenu dans l'allemand *Murten*¹, ainsi *Jarjata* postule-t-il une base **Gargëtta*. Forme que j'ai rapprochée du nom de la *Jargeatte*, cours d'eau de la Drôme, ce qui m'a conduit à rappeler l'existence de nombreux hydronymes tels que le *Jarjonod* de l'Ain, la *Jaulgonne* (*Jargonia* en 1224) de l'Aisne, le *Jargonnant* des environs de Genève, qui dérivent tous d'une

¹ J. U. HUBSCHMIED, *Drei Ortsnamen gallischen Ursprungs* : Ogo, Château-d'Œx, Üechtland, in *Festschrift Bachmann*, in *Zeitschrift für Deutsche Mundarten*, vol. XIX (1924), pp. 191-193.

base *garg-* qui se retrouverait dans l'irlandais *garg*, « rude, sauvage », et dans des anthroponymes comme *Gargenos*, *Gargilius* et *Gargonius*¹.

A près de quarante ans de distance, mon opinion est aujourd'hui un peu différente. Dans le trésor lexical que représente, tant pour la langue littéraire que pour les dialectes français du nord et du sud, le *Französisches etymologisches Wörterbuch* de M. von Wartburg, ce savant, sous l'en-tête *garg-*, forme qu'il considère comme étant onomatopéique, énumère en particulier un mot *gargate* qui en ancien français avait le sens de « gosier, gorge », mot attesté dès le XII^e siècle, ainsi que le substantif *zarzatta*, « gorge », employé à Montana (Valais). Et à ce propos il observe que ce radical se retrouve dans toutes les langues romanes, où il désigne la gorge, ou une de ses parties, ou bien encore une de ses fonctions, et qu'il sert aussi à dénommer des objets qui ont quelque rapport avec la gorge, ou qui par leur aspect rappellent cette partie du corps². Il ajoute que cette base existait déjà en latin, du moins dans le latin de basse époque, qui connaissait *gargulidium*, « lnette », et *gargala* ou *gargarila*, « trachée », et, bien antérieurement, en grec, où l'on trouve tant le verbe γαργαρίζειν qui, à travers le latin *gargarizare*, a abouti à notre *gargariser*, que le substantif γαργαρεών, « lnette ».

Rien d'étonnant par conséquent si le gaulois lui aussi a connu la base *garg-*. Ce qui du reste est bizarre est que ni le français ni l'espagnol, pour m'en tenir à ces deux langues, n'ont conservé de traces du mot simple **garga*. Mais il a certainement existé, puisque c'est lui qui permet d'expliquer un toponyme d'Yvorne qui s'est conservé dans le nom du vignoble avantageusement connu du *Clos de la George*, ce *George* représentant précisément le **garga* en question, de même que *Georgette* n'en est, nous le savons, qu'un diminutif en *-ëtta*. Quant au passage du *Jarjata* médiéval au *Georgette* actuel, il trouve sa raison d'être dans une contamination de la forme primitive par le substantif *gorge*, dont le sens était si voisin de celui de *garg-*.

¹ P. AEBISCHER, *Le thème garg- et ses dérivés dans la toponymie de la Gaule*, in *Archivum romanicum*, vol. XIV (1930), pp. 436-439.

² W. VON WARTBURG, *Französisches etymologisches Wörterbuch*, vol. IV, pp. 54-63. Ce magistral ouvrage sera dorénavant cité sous les initiales FEW.

2. DENANTOU

Tout le monde à Lausanne, et bien au-delà, connaît le parc du Denantou, qui constitue un ensemble de verdure magnifique bordé par la Vuachère à l'est et le lac Léman au sud. Eugène Mottaz, dans son *Dictionnaire*, dit qu'en 1678 « on n'y voyait encore que des prairies avec quelques arbres près du ruisseau » et que William Haldimand, en 1821, acheta ce terrain considérable et « en fit une propriété remarquable par son parc, ses pelouses et ses beaux ombrages »¹. Il ajoute que ce lieu-dit portait autrefois le nom de *Nantou*, sans qu'il cite de source. Le fait est que, selon des renseignements qui m'ont été fournis très aimablement par M. Olivier Dessemontet, archiviste cantonal, ni les plans de Rebeur qui datent du XVII^e siècle, ni le terrier correspondant, ne font mention de *Denantou* ; que les plans Melotte de 1723 appellent ces terrains *Vers la Vuarchière* pour la partie comprise entre le ruisseau et la route, ou *En Juglary* pour celle qui s'étend entre ladite route et le lac ; qu'enfin ce n'est qu'en 1808 qu'avec les corrections portées en rouge sur ces plans nous trouvons la dénomination *Vers la Vuarchière* remplacée par *Au Denantou*.

Faut-il en conclure que ce nom ait été imaginé il y a à peine deux siècles ? Je n'en suis nullement certain, et je prie le lecteur de me permettre de hasarder une hypothèse, en partant de l'étude du nom même du ruisseau qui, en cet endroit précis, se jette dans le lac.

La Vuachère, on le sait, a sa source près des Croisettes. Après avoir coulé vers le sud-ouest jusqu'aux environs de La Sallaz, elle se dirige vers le sud, par un vallon encaissé qui porte le nom de val d'Angrogne, du Pont-de-Chailly jusqu'à La Perraudettaz², reprend ensuite la direction du sud-ouest jusqu'à l'avenue Ramuz, pour enfin couler vers le sud, ou presque, et se déverser dans le Léman. Maxime Reymond, dans l'article *Vuachère* qu'il a rédigé pour le *Dictionnaire* de Mottaz, dit que le nom de *Vuachère* est également celui d'une propriété « au bord du chemin conduisant des Mousquines à Chailly et à La Rosiaz »,

¹ E. MOTTAZ, *op. cit.*, vol. I, p. 67.

² E. MOTTAZ, *op. cit.*, vol. II, Lausanne, 1921, p. 807.

sur la rive droite du ruisseau homonyme, et ajoute que « le nom a été donné tout d'abord au domaine, puis s'est étendu au ruisseau qui, au XVII^e siècle encore, s'appelait Nant »¹. Le fait est, j'en conviens, que certaines mentions anciennes de notre nom, soit

1228 « Ospitale de *Vualchieri* » (*Cartulaire du chapitre...*, édit. cit., p. 11) ;

1232 « in cappella de *Vuarchiei* » (*op. cit.*, édit. cit., p. 660) ;

1233 « viam que vadit versus *Vuarchiri* » (*op. cit.*, édit. cit., p. 676) ;

1238 « vinea sua de *Vuarchieri* » (*op. cit.*, édit. cit., p. 743),

font penser qu'il s'agit là d'un nom de lieu, et non d'un hydronyme. Le fait est encore que dans ce même *Cartulaire* le nom *Galcherus* n'est pas rare. Qu'il me suffise de citer un « casali *Valcherii* » à Vevey en 1175 (*op. cit.*, p. 523), un « *Galcherus*, dominus de Blonai » en 1210 (*op. cit.*, p. 465), et de dire qu'en 1228 le chapitre cathédral concède à un certain « *Galchero* de Condemina quoddam casale apud Charlie » (*op. cit.*, p. 617), c'est-à-dire précisément à Chailly, tout près par conséquent des sources de notre ruisseau ; le fait est que cet anthroponyme représente l'équivalent du *Gaucher* français, qui s'explique par un *Wala-harius* germanique, dont la finale était ordinairement rendue par *-charius* dans le latin mérovingien², et qui apparaît dans le *Polyptyque d'Irminon*, en 818, sous la forme *Walecarius*³ ; le fait est enfin que dans la toponymie française comme dans celle de la Suisse romande rien n'est plus fréquent qu'un nom de terre provienne de celui d'un ancien propriétaire mis au féminin, tel celui de la *Perraudettaz* mentionné tout à l'heure.

Mais cela dit, et sans que je veuille insister sur le détail que, tandis que dans le *Cartulaire* l'anthroponyme dont nous venons de parler est toujours transcrit avec *Gal-* ou *Val-*, alors que le toponyme commence toujours par *Vual-* ou *Vuar-*, on peut entendre un tout autre son de cloche. Lorsqu'en 1224 il est question, à propos d'une prébende de vin produit par une vigne sise

¹ E. MOTTAZ, *op. cit.*, vol. cit., p. cit.

² A. LONGNON, *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés rédigé au temps de l'abbé Irminon*, t. I, Paris, 1895, p. 331.

³ A. LONGNON, *op. cit.*, vol. cit., p. 369.

« desubtus stratu inter *Vuarcheriam* et lo rual de Palaieres » (*op. cit.*, p. 560), il semble bien que cette vigne soit délimitée par deux cours d'eau, et il est difficile d'admettre que *Vuarcheria* soit ici le nom d'un pré ou d'un champ. Et la même impression se dégage de la lecture d'un acte de 1233 dans lequel sont mentionnées des « plantate » — c'est-à-dire, je crois, des « jeunes vignes » — situées « in plano Eschisie [soit Chissiez], inter lo rual de Palaieres et viam que vadit versus *Vuarchiri* » (*op. cit.*, p. 676), et d'un autre acte de la même année qui parle de « decime quam tenebat Girolodus Carbo ultra *Vuarcheriam* » (*op. cit.*, p. 677). Il y a encore mieux : c'est lorsque, par un acte de 1232, nous apprenons que Vuulelma de Pullye, femme du chevalier Iacobus de Runens, « fecit iuxta aquam que dicitur *Vuarchiei* quoddam hospitale in alodio suo, et postea construxit ibi cappelam » (*op. cit.*, p. 660) : charte qui mentionne clairement l'« aqua que dicitur *Vuarchiei* », et qui prouve que nous avons bien affaire à un hydronyme.

Hydronyme identique au nom que porte l'une des deux sources du Sarno, qui arrose la plaine de Pompéi, et qui s'appelle *Fiume della Gualchiera*¹, une *gualchiera*² n'étant pas autre chose qu'un moulin à foulon, où la force motrice, c'est-à-dire l'eau courante, faisait mouvoir des pilons verticaux, ou des maillets inclinés, qui battaient les draps en tous sens dans des récipients contenant des terres alcalines et de l'argile appelée « terre à foulon ». Il est vrai que dans nos régions cette usine, souvent propriété d'un seigneur, portait d'habitude le nom de *folle*, *foule*, d'où les toponymes *Foule (La)* à Payerne, Vallorbe, Croy, La Sarraz et ailleurs, *La Folla* à Monthey, *La Follaz* à Romont, Lussy, Cheiry³ ; d'où encore le nom de famille valaisan *Follonier*. N'empêche que le germanique, franc et longobard, **walkan*, qui a donné *walken*, « fouler, pilonner » en allemand, a dû être connu dans les régions alpines en tout cas, puisqu'un lieu-dit de la commune de Sainte-Marie-la-Porte (Savoie) est appelé, en 1564, et *Combaz Vauchieur*, et *Combaz du battieur*, et qu'à ce propos

¹ P. AEBISCHER, *Le caractère divin du Sarno*, in *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. IX (1930), p. 432. Sur les formes anciennes et la signification de *Gualchiera*, voir N.-A. SIANI, *Memorie storico-critiche della città di Sarno*, Napoli, 1816, p. 8, note a.

² Sur les dérivés italiens de **walkan*, voir C. BATTISTI, G. ALESSIO, *Dizionario etimologico italiano*, III, p. 1882.

³ H. JACCARD, *Essai de toponymie*, in *Mémoires et Documents...*, 2^e série, t. VII, Lausanne, 1906, p. 176.

le chanoine Gros a noté qu'« un *vaucheur*, c'est un moulin à fouler le drap »¹, ce mot ne différant du nôtre que par le suffixe. D'après le *FEW*, *galcheur* est du reste attesté en ancien dauphinois en 1184 ; et ce même recueil mentionne de nombreux représentants de **walkan*, au sens de « fouler », dans les parlers français et provençaux, en particulier à Romans et à Briançon². Ce qui est confirmé par le fait, auquel a bien voulu me rendre attentif Mgr Gardette, que les verbes *gócha*, *gósi*, etc., se rencontrent en Lyonnais tant au sens de « tasser le foin dans le fenil » que dans celui de « fouler le raisin dans la cave », le premier dans la région de Montbrison et des localités voisines du Puy-de-Dôme, le second dans une vaste région qui s'étend de Lyon à Annonay³. Et c'est encore à **walkan* qu'avec raison le *FEW* ramène l'ancien neuchâtelois *gaucherie*, attesté en 1660 par la mention « une blancherie ou *gaucherie* de toile », et en 1663 avec « la *gaucherie* dudit Collombier », mot qui se retrouve dans un ancien toponyme de Boudry, *la Gaucherie*⁴.

Mais l'origine franque, ou, dirons-nous, plus vraisemblablement burgonde, de *Vuachère* étant bien établie — car, ainsi que me le fait savoir M. P.-L. Pelet, à qui l'histoire de nos industries locales doit tant, l'eau de la Vuachère a constamment servi à mouvoir des roues à eau, elle a été utilisée par de petites usines jusqu'au début du présent siècle — il s'ensuit que le toponyme en question, ou l'hydronyme si l'on veut, ne peut être antérieur à l'établissement des Burgondes dans la région, c'est-à-dire au début du V^e siècle. Or est-il admissible qu'un cours d'eau, si important dans la vie locale, n'ait pas eu de dénomination avant cette date ? Est-il admissible que la Vuachère, qui coulait dans une région fortement habitée dès l'époque gauloise, n'ait pas eu alors déjà un nom qui lui était propre ? Je ne le pense pas et, à mon avis, nous sommes en présence d'une de ces débaptisations d'hydronymes dont nous avons en pays vaudois de nombreux cas, les multiples *Flons* ayant dû évincer des noms gaulois antérieurs, ce qui doit être aussi le cas pour tous ces noms de rivières

¹ A. GROS, *Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie*, Belley, 1935, p. 583.

² *FEW*, vol. XVII, pp. 491-492.

³ *Atlas linguistique du Lyonnais*, cartes 41 et 210.

⁴ W. PIERREHUMBERT, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, 1926, p. 704.

qui, comme *Paudèze*, *Lutrive*, *Promenthouse*, sont des dérivés récents de toponymes, dérivés qui se sont substitués, plus ou moins tard dans le moyen âge, à des noms plus individuels, plus caractéristiques, dont nous ne pouvons qu'imaginer l'existence ancienne.

Dans le cas de la *Vuachère*, ce nom ancien n'a-t-il pas pu se conserver, plus ou moins, dans celui de son débouché dans le lac, c'est-à-dire dans celui du *Denantou* : nom qui se serait accroché là, tandis que tout le reste du cours d'eau a reçu un nom provenant d'une des industries installées sur ses rives ? Si nous remarquons que le nom de la ville belge de *Dinant*, nom écrit *Dionante* dans un diplôme mérovingien de 743-747, et DEONANTE, DEONANT sur des monnaies, mérovingiennes elles aussi ¹, a été ramené par Ernault et par Vincent ² à **Divo-nantis*, « vallée divine » — solution qui me semble préférable au **Divon-antis* accepté, avec quelque hésitation du reste, par Carnoy, selon qui le toponyme signifierait « habitation sur la rivière sacrée » ³ — rien ne serait plus aisé que voir dans *Denantou* un dérivé, peut-être au moyen du suffixe gaulois *-uscu*, de *Divo-nanto* qui, par l'intermédiaire d'un **Deonant*, aurait abouti à *Denant-*, de même que *rotundu monte*, après avoir passé par **reonmont*, a donné *Romont*, *remon* en patois fribourgeois.

Hypothèse qui trouverait peut-être une confirmation dans ces allégations de quelques historiens que la *Vuachère* se serait appelée *Nant*, qui pourrait représenter un **Denant* dont la première syllabe aurait été prise par quelque scribe pour la préposition *de*. En tout état de cause, et malgré le silence séculaire des commissaires aux extentes, je ne vois rien d'impossible à ce qu'un nom se soit perpétué dans une tradition locale exclusivement orale, d'où, vers 1800, elle aurait fait irruption dans le vocabulaire toponymique officiel.

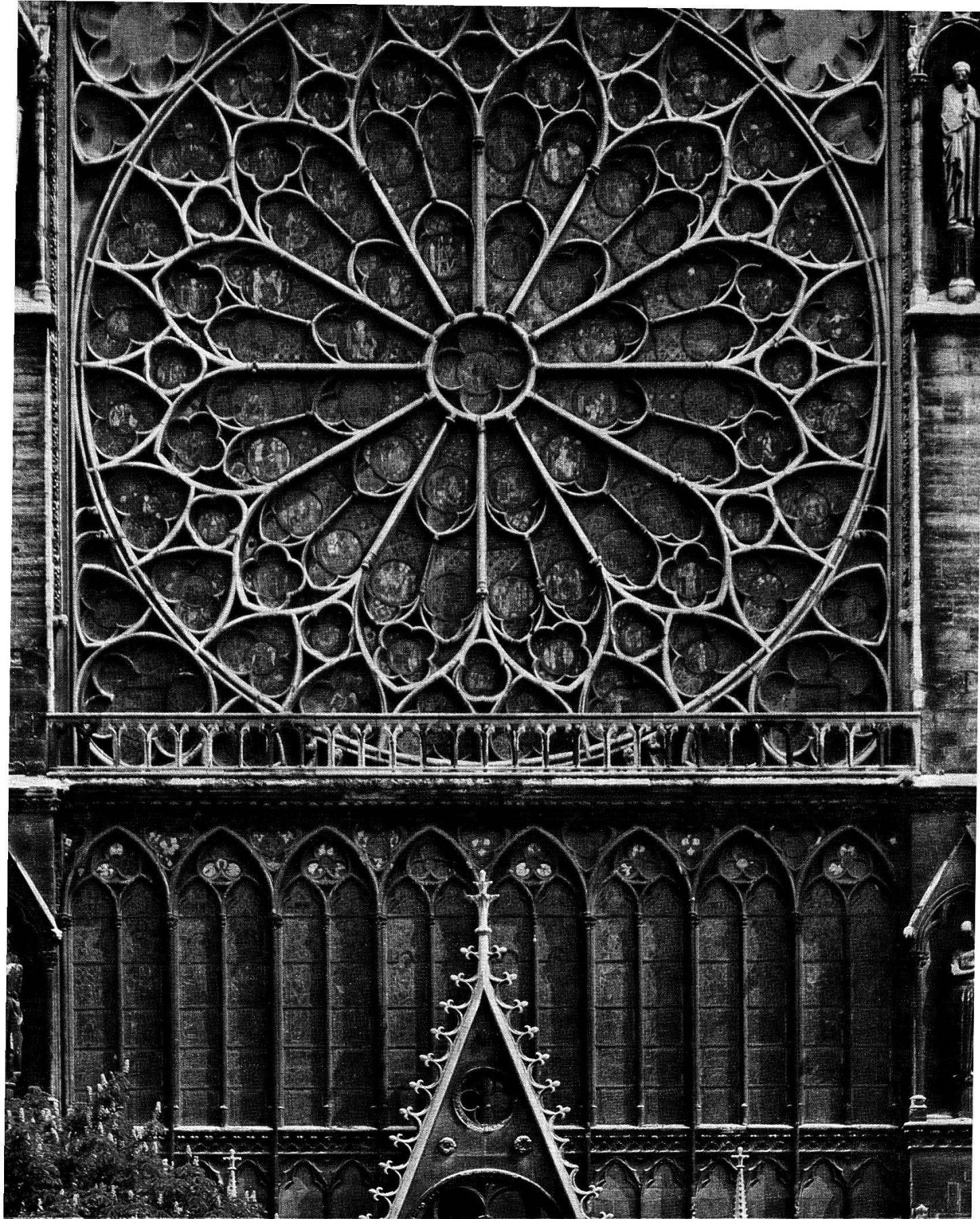
3. VERNAND

Ce toponyme, orthographié aussi *Vernands*, est porté, a dit E. Mottaz, par un « petit territoire de forêts... avec quelques maisons de campagne », et il est limité au sud et à l'ouest par la

¹ A. HOLDER, *Alt-celtischer Sprachschatz*, t. I, col. 1285.

² A. VINCENT, *Les noms de lieux de la Belgique*, Bruxelles, 1927, § 59.

³ A. CARNOY, *Dictionnaire étymologique du nom des communes de Belgique*, 1^{re} partie, Louvain, 1939, p. 145.



SKIRA

L'Europe des cathédrales

XCLUSIVITÉ
VEBER

ART IDÉES HISTOIRE

L'Europe des cathédrales 1140-1280

Georges Duby

Professeur à l'Université
d'Aix-Marseille

★

Automne 1966

Volume relié pleine toile

Format 24 x 30 cm.

228 pages

120 ILLUSTRATIONS

dont 71 en couleurs

En souscription

jusqu'au 31 décembre 1966

Prix Fr. 92.—

Prix Fr. 100.—

L'Europe des cathédrales est celle d'un art que nous nommons gothique, dont les formes les plus précoces et les plus parfaites furent parisiennes et que les contemporains ont appelé pour cela l'art de France. Mais l'histoire de la civilisation occidentale entre 1140 et 1280 et ses découvertes esthétiques sont bien loin de se résumer dans l'art gothique. Il faut regarder les cathédrales comme des îles, enserrées par un flot tumultueux, le flot de l'inquiétude religieuse qui portait François d'Assise, mais qui entraînait certainement l'immense auditoire des hérésiarques.

SOMMAIRE

I

Dieu est lumière

II

L'âge de raison

III

L'homme

Planche de la liseuse : Notre-Dame de Paris : extérieur de la rose sud du transept, vers 1270.

Librairie:



EXCLUSIVITÉ

A COLLECTION ART IDÉES HISTOIRE

Volumes parus

Du XVII^e siècle à nos jours

L'Europe des capitales 1600-1700	Giulio Carlo A
L'Invention de la liberté 1700-1789	Jean Starobin
L'Occident romantique 1789-1850	Eugénie de Ké
Les structures du monde moderne 1850-1900	Nello Ponente
Dimensions du XX^e siècle 1900-1945	Robert L. Delé

Du Moyen Age à la Renaissance

L'Europe des cathédrales 1140-1280	Georges Duby
Fondements d'un nouvel humanisme 1280-1440	Georges Duby

Volumes à paraître

Parution 1967-1968

Du Moyen Age à la Renaissance

Adolescence de la chrétienté occidentale 980-1140	Georges Duby
Le mythe de la Renaissance 1420-1520	André Chastel
La crise de la Renaissance 1500-1600	André Chastel

Publication 1968-1969

Les ouvrages consacrés à la période comprise entre la Haute Antiquité et la domination byzantine seront publiés au cours des années 1968-1969.

★

Chaque volume est livrable en français, anglais et allemand

rive gauche de la Mèbre. Il ajoute qu'« à l'origine... la partie centrale des forêts de Vernand appartenait à l'Eglise de Lausanne, soit au Chapitre et à la Communauté de la Cité »¹. Je ne sais trop ce que le savant historien entendait dire par « partie centrale des forêts de Vernand », du reste. Le fait est qu'aujourd'hui cet ensemble boisé est constitué par deux éléments bien distincts, d'une part les forêts qui s'étendent le long de la Mèbre à partir de Mézery et jusqu'au coude que forme la rivière à quelques centaines de mètres au sud de Cheseaux, cette partie étant dénommée par les cartes Siegfried de 1 : 25 000 *Vernand-Bois-Genoud* tout d'abord pour la partie méridionale, puis *Bois de Vernand-Dessous* pour la partie septentrionale ; de l'autre, entre la Mèbre et le ruisseau de Mont-Paccot, un ensemble portant le nom de *Bois de Vernand-Dessus*. Ces deux forêts sont séparées l'une de l'autre par une sorte de couloir, large en moyenne d'un kilomètre et demi, couloir formé de terres cultivées au milieu desquelles se succèdent les groupes d'habitations de *Vernand-Camarès*, *Vernand-Dessus* et *Vernand-Dessous*.

Constituaient-elles jadis un seul tout ? Le fait que tant à l'est qu'à l'ouest nous sommes en présence du même nom ; que par ailleurs les hameaux qui s'élèvent dans la vaste percée séparant les deux bois portent eux aussi la même dénomination, nous incite à l'admettre, cela d'autant plus que les noms de *Pré-de-l'Essert*, qui est situé entre les deux groupes de maisons de Vernand-Camarès et de Vernand-Dessus, ainsi que celui de *Les Esserts*, au sud du bois de Vernand-Dessus, témoignent des déboisements qui ont dû se faire au moyen âge. Selon toute vraisemblance, le défrichement a dû commencer le long de la vieille route qui traversait notre ensemble boisé à l'époque romaine déjà — et qui n'a fait que se superposer à un chemin gaulois — reliant Lousonna à Eburodunum ; il se sera étendu ensuite tant à gauche qu'à droite de la *via strata*, jusqu'à constituer les prés et les champs actuels.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1217 le *Cartulaire de Lausanne* a recueilli une charte mettant fin au différend qui séparait Vuido d'Ecublens et les habitants de Romanel, et qui avait trait à un droit de pâture des porcs, lesquels « ibant ad glandem in

¹ E. MORTAZ, *op. cit.*, t. II, pp. 742-744.

nemore de *Vernant* », ledit Vuido soutenant d'autre part que les gens de Romanel n'avaient pas le droit de couper « cuercum vel pinum vel pomum en *Vernant* sine licencia sua »¹, et qu'antérieurement déjà deux chartes originales relatives à l'abbaye de Montheron parlent, l'une des « pascua porcorum... in *Vernant* » en 1184, l'autre d'« usuaria in nemoribus de *Vernant* » en 1190².

C'est dire que les forêts, le feuillu, constituaient l'élément, intéressant parce que productif, de l'ensemble qu'on dénommait alors *Vernant*. Si bien que l'on est amené à se demander si ce nom de lieu ne tire pas son origine d'un nom ancien désignant quelque chose ayant trait à la forêt, aux arbres. Il est vrai que Jaccard, tablant — il le dit du moins — sur la « forme primitive de 1184-1217 », l'explique par un « *vers-nant*, vallée, ruisseau », du fait que « ces localités lausannoises sont toutes sur les pentes du vallon de la Mèbre »³. Mais c'est que d'une part ce ruisseau porte un nom certainement gaulois, qui selon Hubschmied représenterait **mag-eks-bera*, la « grande fontaine »⁴, et que d'autre part les graphies médiévales ne peuvent se ramener à *versus nantum*, puisqu'elles donnent toutes *Vernant* en un seul mot. Je penserais donc pour mon compte à un *Viro-nemeton*, en ne cachant pas que cet étymon se heurte à une difficulté phonétique sur laquelle je reviendrai ; mais le sens tout au moins serait des plus satisfaisants, puisque *viros* rend l'idée de puissance, de force, et que *nemeton*, substantif latinisé en *nemetum*, signifiait « bois sacré », d'où « endroit sacré, sanctuaire », le premier de ces sens étant attesté par un νεμητον, « bois sacré », d'une inscription en caractères grecs de Vaison (Vaucluse)⁵, et par une mention de l'*Indiculus superstitionum et paganiarum* qui parle « de sacris silvarum quae nimidas vocant »⁶. Au surplus, le composé *Verne-metum* est dûment attesté dans la toponymie gauloise : il a désigné, et une localité inconnue des environs d'Agen au témoignage de Fortunat, qui vécut dans la région vers 565, et une localité du

¹ *Cartulaire...*, édit. Ch. Roth, pp. 502-503.

² *Cartulaire de Montheron*, p. p. F. DE GINGINS, in *Mémoires et Documents...*, t. XII, 2^e partie, Lausanne, 1854, pp. 44 et 52.

³ H. JACCARD, *op. cit.*, p. 501.

⁴ J. U. HUBSCHMIED, *Über Ortsnamen des Berninagebiets*, in *Clubführer durch die Bündneralpen*, 5 (1932), p. 352.

⁵ *Corpus inscriptionum latinarum*, vol. XII, p. 162.

⁶ Je cite ce texte d'après A. HOLDER, *op. cit.*, t. II, col. 712.

Northamptonshire, d'après l'*Itinéraire d'Antonin*¹. Et il se retrouve enfin dans le nom de *Vernantes* (Maine-et-Loire), *Verne-meta*, *Vernemetas*, *Vernimptas* en latin mérovingien. Ce qui signifierait que notre *Vernand* lausannois n'aurait pas eu qu'un intérêt économique, mais aussi une importance religieuse.

Sans doute, dans le cas qui précède, voyons-nous que *Virone-metas*, par l'intermédiaire **Vernemtas*, a abouti à *Vernantes*, comme du reste un *Nemetodurum*, « forteresse du sanctuaire » est devenu *Nanterre*. N'empêche que chez nous l'aboutissant **Vernend* eût été plus régulier, puisque *Nendaz*, *Nenda* en 983², représente sans doute un *Nemeta* : ce qui est normal du fait que le groupe e + n + cons. aboutit en général à *in* dans les patois vaudois, dans lesquels, au surplus, il se dénasalise facilement en *è*. C'est là sans doute la norme ; mais, à en juger d'après les correspondants patois de mots tels que *temps*, *descendre*, *sentier*, *dimanche*, *dents*, *cent* et autres notés dans les *Tableaux phonétiques des patois suisses romands*³, le problème est autrement plus complexe, puisqu'on y a tantôt *an*, tantôt *in* et *è* ; et tout porte à croire que cette hésitation entre *an* et *in*, plus ou moins nasalisés cela va sans dire, dure déjà depuis des siècles. Sans parler du fait que Girardin mentionne des cas comme *calendas* > *challandes*, *serventa* à côté de *servanta* dans le fribourgeois écrit de la fin du XV^e siècle⁴, je citerai, parmi les toponymes vaudois terminés par le suffixe longobardo-burgonde *-ingos*, un *Sarnelans*, lieu-dit de Prévonloup, datant de 1395, et un *Trolians*, ancien lieu-dit de Dizy, dans un texte de 1494⁵. Je reconnais volontiers toutefois qu'il m'a été impossible, parmi les nombreux noms de lieux et de personnes, ainsi que dans les quelques mots ou formules en langue vulgaire épars dans le *Cartulaire de Lausanne*, de rencontrer un cas non douteux de *an* provenant de notre groupe e + n + cons. Je serais donc porté à croire que notre *Vernant* médiéval aura sans doute abouti à **Vernent* à une époque anté-

¹ K. MILLER, *Itineraria romana*, Stuttgart, 1916, p. LXVI.

² H. JACCARD, *op. cit.*, p. 305.

³ L. GAUCHAT, J. JEANJAQUET, E. TAPPOLET, *Tableaux phonétiques des patois suisses romands*, Neuchâtel, 1925, col. 6, 48, 52, 177, 363, 413 et 480.

⁴ J. GIRARDIN, *Le vocabulaire du fribourgeois au XV^e siècle*, thèse de Fribourg, Halle a. S., 1900, pp. 21 et 22.

⁵ P. AEBISCHER, *Du vieux et du nouveau concernant les noms de lieux d'origine longobarde en -ingos de la Suisse romande*, in *Revue suisse d'histoire*, t. 16 (1966), pp. 360 et 363.

rieure à celle à laquelle il commence à figurer dans les chartes, mais que, ses origines étant inconnues, ce **Vernent* aura été très tôt influencé par le nom commun *nant*, qui certainement a dû être connu dans le Pays de Vaud, puisqu'il subsiste un *Nant*, localité du Vully fribourgeois ¹.

4. VENNES

Cette dénomination topographique désigne tout le territoire, partie plat, partie en pente, qui, depuis Pierre-de-Plan, est délimité à l'ouest et au nord par la vallée du Flon, et à l'est par la route cantonale de Berne ². Nous en possédons une mention fort ancienne dans une charte, copiée dans le *Cartulaire de Lausanne*, qui a trait à un jugement de Dieu rendu en faveur de l'évêque Boso au sujet de la possession d'une forêt s'étendant « usque in foreste *Vennas* ». S'agit-il d'un homonyme seulement du *Vennes* qui nous intéresse ? Consulté sur ce point, M. Ch. Roth admet résolument l'identité, en remarquant que dans ce texte *Vennas* est dit près d'un ruisseau appelé « Fontem Maurone », qui coulait aux environs d'Epalinges. En tout cas rien ne permet de douter que, dans la mention, en 1242, de « omnes illi de Escubleins, de Eschanneins, de Rovenno, de *Venes* » ³, ce *Venes* ne soit pas le toponyme qui nous préoccupe, étant donné qu'un autre acte, daté de 1200 environ, délimite la dîme d'Epalinges « cuius terminus est a grossa petra de *Venes* » entre autres ⁴.

Pour une fois Jaccard, qui en plus de notre *Vennes* cite un toponyme exactement semblable porté par un bois à Cudrefin, ainsi qu'un *les Vennes*, forêt à Belmont (Lausanne), donne, en se référant à Bridel, une origine sortable à notre nom de lieu, en lui attribuant comme base le patois « *venna*, s. f., haie, clôture, clayonnage : localité entourée de haies » ⁵.

Il n'est pas sans intérêt d'ajouter que ce nom commun a été étudié par J. Jud. Remarquant en effet que le français a conservé le substantif *vanne*, que le *Dictionnaire général* de Hatzfeld et

¹ H. JACCARD, *op. cit.*, p. 303.

² Voir E. MOTTAZ, *op. cit.*, t. II, pp. 740-741.

³ *Cartulaire...*, édit. Ch. Roth, p. 178 et 756.

⁴ *Cartulaire...*, édit. cit., p. 257.

⁵ H. JACCARD, *op. cit.*, p. 497.

Darmsteter¹ ramène à *venna*, mot fréquemment attesté dans les chartes des VIII^e-X^e siècles au sens de « treillage » (« saeptum ») ou « palissage » (« palicium ») servant à arrêter et à prendre le poisson, le savant zurichois ajoutait que « comme dans une partie de la région franco-provençale ce même *venna* » désigne une haie, une clôture selon Bridel², « on pourrait se demander si la *venna* n'était pas la clôture formée d'épines croissant le long du bout du champ »³. Opinion qui a été acceptée par le *FEW*, qui, sous l'en-tête *venna*, « nasse », cite l'ancien dombiste *venna*, « haie », attesté au XIV^e siècle, et qui se retrouve aujourd'hui encore dans divers patois de l'Ain⁴. Ajoutons que dans cette région, comme chez nous, *venne* s'est introduit dans la toponymie : Philippon cite un lieu-dit *Venne-Grandjean* sur le territoire de Château-Gaillard, et un *Les Vennes*, écart de la commune de Bourg-en-Bresse, *Vennas* en 1464⁵.

5. CHAMBLANDES

Le toponyme en question est appliqué à la partie du territoire, pullièran d'ailleurs, et non pas lausannois, qui, à l'est de la Vuachère, descend en pente jusqu'au lac : d'où la distinction entre *Chamblandes-dessus* et *Chamblandes-dessous*. Une fois de plus, c'est dans le *Cartulaire de Lausanne* que nous en trouvons les premières mentions, avec *Chanblandes* avant 1185, *Chamblandes* vers 1200, ainsi qu'en 1224⁶. Et il est inutile de multiplier les citations : toutes les formes médiévales sont exactement pareilles à la moderne, ce qui a évidemment pour conséquence qu'elles ne nous sont pas plus utiles que cette dernière pour la détermination de l'étymologie. Difficulté qui n'est pas la seule, puisque si l'étude de notre toponyme en tablant sur les graphies

¹ A. HATZFELD et A. DARMSTETER, *Dictionnaire général de la langue française*, p. 2219.

² BRIDEL, *Glossaire des patois de la Suisse romande*, in *Mémoires et Documents...*, t. XXI, Lausanne, 1866, p. 404. Selon cet auteur, le *venna* qu'il fournit est un mot du parler de Lausanne.

³ J. JUD, *Mots d'origine gauloise? Deuxième série*, in *Romania*, t. XLVII (1921), p. 486, note 1.

⁴ *FEW*, vol. XIV, pp. 247-248.

⁵ E. PHILIPPON, *Dictionnaire topographique du département de l'Ain*, Paris, 1911, p. 454.

⁶ *Cartulaire...*, édit. cit., pp. 447, 264 et 560.

anciennes est impossible, celle qui consiste dans la comparaison dans l'espace, par la recherche de noms de lieux identiques au moins partiellement, est tout aussi vaine, pour la bonne raison que *Chamblandes* n'apparaît nulle part ailleurs sur territoire roman, et que, pour en rechercher et en trouver le sens et l'origine, nous en sommes réduits à l'examen aussi critique que possible de la dénomination actuelle.

Le toponyme français le plus proche de notre *Chamblandes* se trouve être un *Chamarandes* de la Haute-Marne, évidemment identique comme origine à un *Chamerandes* de l'Ain, *Cameranda* en 995, noms que Vincent explique par un **camaranda* celtique signifiant « chemin frontière », ou plutôt « frontière formée par un chemin »¹. Mais cette base ne saurait rendre compte de *Chamblandes*, puisqu'en ce cas on s'attendrait chez nous aussi à un **Chamarande* : il faudrait pour le moins un **cameranda*, devenu **Chambrande*, puis *Chamblande*, forme qui me semble trop artificielle, je dirais trop sollicitée, pour que j'ose la retenir, bien qu'un composé analogue se présente sous la double expression *equaranda* et *equoranda*, au sens de « limite d'eau »². Au surplus, je doute fort que le terroir de Chamblandes ait jamais servi de limite entre deux communautés gauloises des environs de Lousonna, celles-ci ayant été vraisemblablement délimitées par les cours d'eau qui, venant du nord, allaient se jeter dans le lac.

Jaccard, faisant état d'un *Cantum blandum* mentionné par Holder, suppose que « c'est évidemment le même que notre *Chamblande* qui vient donc, non de *campus*, mais de *cantus*, « territoire », la seconde partie de notre toponyme, *blande*, étant probablement un nom propre » : il existe, dit-il prudemment, « un nom germain *Blando*, fém. *Blanda*, la blonde ; donc *chant*, territoire de *Blanda* »³. Il est vrai que, selon le *FEW*, le latin *cantus*⁴ (qui n'est attesté dans cette langue qu'au sens de « bande de fer bordant une roue » chez Quintilien, qui considère le mot comme étant d'origine africaine ou espagnole) a dû signifier aussi « bord », et qu'il se retrouve dans l'italien *canto*, « coin, côté,

¹ A. VINCENT, *Toponymie de la France*, Bruxelles, 1937, p. 99, § 236.

² A. DAUZAT, *Equaranda, equoranda, « limite d'eau »*. *Etudes sur quelques noms prélatins de l'eau dans la toponymie de nos rivières*, in *Revue des études anciennes*, vol. XXVIII (1926), pp. 159-161.

³ H. JACCARD, *op. cit.*, p. 68.

⁴ *FEW*, II, p. 227 sqq.

bord », et dans l'ancien provençal *can(t)*¹ : mais, sauf erreur, ce *canthus* n'a pas donné naissance au moindre toponyme sur territoire gallo-roman, notre *canton* étant de provenance italienne et ayant été introduit d'abord à Fribourg, et seulement vers la fin du XV^e siècle, par un homme d'Etat et un homme d'affaires fribourgeois.

De sorte que, jusqu'à plus ample informé, je proposerais l'hypothèse suivante. Holder² enregistre un nom de personne gaulois *Camulos*, qui signifierait « puissant, fort » d'après Glück, nom dont le *CIL* III, 4887, etc., donne le dérivé *Camulius*. Or cet anthroponyme a servi à la formation de toute une série de noms de lieux dans la moitié nord de la Gaule. Dérivé en *-acum* d'abord, avec *Chamblay* (Eure-et-Loir, Indre, Jura), *Chambley* (Meurthe-et-Moselle), *Chambly* (Jura) et *Canly* (Oise) ; dérivés avec *-uscum* ensuite avec deux *Champlost* dans l'Yonne, *Camblusco* en 854³. Cas auquel j'ajouterais le nom de *Chamblioux*, lieu-dit près de Fribourg, *Chamblod* au moyen âge. Dérivés qui, pour autant qu'ils ont subi la syncope du *-u-*, ne peuvent se distinguer des dérivés, syncopés eux aussi, de *Camilius*, comme l'a justement reconnu Kaspers⁴, puisqu'un *Chambly* de l'Oise est appelé *Camiliaco* en 690, et qu'à la même date il est question du « pagus *Camiliacensis* ». N'empêche que cette forme syncopée *Cam(i)lius* est plutôt rare, le gentilice latin ayant surtout produit des toponymes sous sa forme *Camillius*, *Camellius*, avec *Chamelay* (Côte-d'Or), *Chemillé* (Indre-et-Loir, Vendée), *Chamilly* (Nièvre)⁵, *Chemillat* et *Chemillieu* dans l'Ain⁶, de sorte que, pour l'explication de la base à partir de laquelle se serait peut-être constitué *Chamblandes*, *Camulus* est plus vraisemblable.

Quant au second terme de notre toponyme, je penserais à **landas*, pluriel du gaulois **landa*, « lande, petite étendue de ter-

¹ P. AEBISCHER, *Un mot d'origine italienne passé en français par l'intermédiaire de Fribourg : canton, subdivision territoriale*, in *Revue d'histoire suisse*, t. XXIII (1943), pp. 609-620.

² A. HOLDER, *op. cit.*, t. I, col. 727-728.

³ W. KASPERS, *Etymologische Untersuchungen über die mit -acum, -anum, -ascum und -uscum gebildeten nordfranzösischen Ortsnamen*, Halle a. S., 1918, p. 226.

⁴ W. KASPERS, *op. cit.*, p. 52.

⁵ W. KASPERS, *op. cit.*, p. 51.

⁶ P. SKOK, *Die mit den Suffixen -acum, -anum, -ascum und -uscum gebildeten südfranzösischen Ortsnamen*, in *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie*, vol. II, Halle a.d.S., 1906, p. 70.

rain plat »¹ : le composé **Camulo-landas* aurait passé, par l'étape **Cam(u)llandas*, à **Camblandas*, par suite d'une normale épen-thèse de -b-. J'ajouterai enfin, pour continuer notre petit jeu, qu'on ne peut exclure une autre possibilité encore, que nous soyons en présence d'un composé de l'adjectif gaulois *cambos*, « courbe »² et de ce même *landas*. Hypothèse qui a toutefois, avouons-le, ce désavantage d'accoupler l'idée de « courbe » à celle de « lande », mot qui me paraît plutôt contenir l'idée de « terrain plat ».

PAUL AEBISCHER.

¹ A. HOLDER, *op. cit.*, vol. I, col. 140.

² A. HOLDER, *op. cit.*, vol. cit., col. 714.